

Informations Générales

Forfait – Tranquillité

« Garantissez la vérification financière de votre affaire »

Informations Générales



Le Forfait Tranquillité est **exclusivement réservé** aux professionnels ayant le statut d'indépendant sur les Cantons de Genève et Vaud selon **les conditions suivantes**:

1. La tenue administrative, comptable et fiscale professionnelle est effectuée **en totale autonomie par le client**
2. Toutes les démarches obligatoires liées à la prise d'activité indépendante **doivent obligatoirement avoir été effectuées au préalable** (*inscription à l'AVS (effectué ou en cours), permis de travail/de séjour valide, ect.)* selon les modalités en vigueur dans le canton où est exercée l'activité commerciale
3. **Aucune** gestion de stock (pas d'inventaire)
4. **Aucune** gestion des Ressources Humaines (aucun salarié)
5. **Non Assujetti à la TVA**

NOTE BENE : Dans la mesure où la gestion comptable, fiscale et administrative de l'activité commerciale est assurée par le titulaire, il est **vivement recommandé** afin d'éviter tout désagrément avec les autorités compétentes, de **disposer de solides connaissances de base en comptabilité** ainsi que **d'une parfaite maîtrise des obligations légales découlant de la législation en vigueur dans le canton de rattachement de l'activité commerciale.**

Si l'une de ces conditions n'est pas respecté, **seul le forfait SÉRÉNITÉ peut-être proposé** (forfait sur mesure selon les données inscrites dans la présente fiche de renseignements – profil professionnel)



L'ensemble des tarifs indiqués sont Hors Taxes

Le Forfait

Le forfait Tranquillité a pour **but** de vérifié la comptabilité tenu au préalable par le client afin d'établir le rapport de gestion (Bilan et Compte de résultat) de l'activité commerciale de l'année précédente (le rapport de gestion demeure indispensable pour l'élaboration de la déclaration fiscale).

Les honoraires de base évalués à hauteur de **600 CHF** peuvent subir une **réévaluation tarifaire** selon **le volume des pièces comptables** traité en amont par le client par le biais de l'annexe « PRO – Comptabilité Annuelle Révisée » remis au préalable.

Tarifs

- ✓ **(1) Remise de l'annexe « PRO – Comptabilité Annuelle Révisée » : 50 CHF**
- ✓ **Accompagnement professionnel (une demi-heure) d'utilisation de l'annexe : 65 CHF**
- ✓ **(2) Traitement de l'annexe (Selon le classeur transmis) : 150 CHF de l'heure**
Ce tarif étant établi sur la base d'un volume moyen de traitement (analyse et contrôle) des pièces comptables (factures clients, encaissements, achats/dépenses) d'environ 60 pièces par heure.
Tout volume inférieur à cette estimation n'entraîne aucune modification du tarif horaire.
- ✓ **Élaboration du rapport de gestion non normé (exempté de l'art. 957 du CO et suivants) : 150 CHF**
- ✓ **Élaboration du rapport de correction (Résumé des principales corrections) : 150 CHF**
- ✓ **Transmission du rapport de gestion pour signature : 35 CHF**

(1)L'annexe est conçue sur la base d'un fichier Excel automatisé qui peut être **utilisé en tout temps et de manière illimitée** (sous réserve des ajustements requis par la législation en vigueur,) durant toute la vie de l'activité commerciale.

(2)L'organisation administrative du classeur regroupant l'ensemble des éléments attendus par le biais de la « Liste des documents » à transmettre doit **obligatoirement respecter** l'arborescence organisationnelle présenté dans le document « Organisation du classeur Activité Commerciale ».

Auquel cas, un forfait de 350 CHF sera facturé, justifié par le temps de traitement nécessaire à l'organisation du classeur de l'activité commerciale, et sera payable dès réception de la facture.

Transmission des documents

L'ensemble des documents à transmettre (selon les document suivants : « Liste des documents » et « Organisation du classeur Activité Commerciale ») doit être transmis comme suit :

- ➔ **Dépôt physique du classeur de l'activité commerciale :**
Sur rendez-vous à confirmer au préalable à l'adresse suivante :
DB Fidu&Co - Chemin des Insurgées 17 (Anciennement «Chemin Grenet 10») - 1214 - Vernier
- ➔ **Dépôt par voie numérique de l'annexe « PRO – Comptabilité Annuelle Révisée »:**
Uniquement par le biais de la plateforme Swisstransfer comme suit :
 - Lien Internet SwissTransfer: <https://www.swisstransfer.com/fr-fr>
 - Adresse mail destinataire à utiliser : d.buon@db-fc.com

L'ensemble des documents numérisés doit obligatoirement être sous format PDF et nommés (50 caractères MAXIMUM) sans aucun symbole.

Auquel cas, le document numérisé ne peut être traité.

Modalités de paiement

- ✓ **1er acompte de 50%** dès acceptation de l'offre et remise des document
- ✓ **Solde final restant dû (50%)** du montant total du forfait dès confirmation de la finalisation du rapport de gestion à transmettre pour signature
- ✓ **100% de la Facture Finale** : Dès réception de la facture (si dépassement forfaitaire)